



Les 10 engagements

de l'Association des maires ruraux de France

- ✓ **Défendre la commune et la liberté municipale, principe constitutionnel, expression primordiale de la démocratie ;**
- ✓ **Porter les positions des élus ruraux dans les instances locales et nationales en conservant notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs et partis politique ;**
- ✓ **Représenter et soutenir les élus ruraux dans leurs actions ;**
- ✓ **Agir pour le maintien et le développement de services au public adaptés aux besoins et se mobiliser pour les défendre ;**
- ✓ **Développer une image positive et dynamique de la ruralité ;**
- ✓ **Œuvrer pour un aménagement équilibré, juste et concerté des territoires métropolitains et d'outre-mer, en prenant en compte sur les spécificités et les atouts du monde rural ;**
- ✓ **Faire appliquer l'égalité républicaine effective entre les citoyennes, les citoyens des campagnes et des villes et favoriser une société inclusive ;**
- ✓ **Agir pour un dynamisme économique, social, et durable en favorisant des solutions innovantes et pérennes ;**
- ✓ **Faire respecter la commune au sein des établissements de coopération intercommunale et assurer une représentation équitable ;**
- ✓ **Limiter le cumul des mandats et défendre un statut sécurisant et valorisant pour les élus afin de permettre l'engagement de tous ; favoriser la parité dans les conseils municipaux et communautaires.**